Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier :	RAT-RAPT-Palais de Justice de Soissons (menuiseries R+1)
Date du repérage :	17/04/2026



Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Ce rapport ne peut être utilisé et reproduit que dans son intégralité.
Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT EXPERTISES et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé – tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : **Palais de Justice de Soissons- Rue Saint-Martin,** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **R+1 Menuiseries, Lot numéro nc** Code postal, ville : . **02200 SOISSONS (France)** **Références cadastrales non communiquées**
Périmètre de repérage :	 **R+1 : Remplacement de 9 menuiseries**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 **Bureaux** **Date du permis de construire non connue**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **SGAR LILLE - SG/DIRSG Grand Nord** Adresse : **50 Boulevard Carnot CS70031** **59043 LILLE cedex**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **SGAR LILLE - Mr Vincent BODIN** Adresse : **50 Boulevard Carnot CS70031** **59043 LILLE cedex**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Hicham SOUAIKEUR	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE	Obtention : 08/06/2022 Échéance : 03/04/2029 N° de certification : 13151983

Raison sociale de l'entreprise : **ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS** (Numéro SIRET : **45307976600128)**
Adresse : **54 Rue Gabriel PERI, 92120 MONTROUGE**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA**
Numéro de police et date de validité : **5411202104 / 01/07/2026**

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 28/05/2026, remis au propriétaire le 28/05/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 52 pages

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Conclusion détaillé du repérage
5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
5.2 Récapitulatif zone par zone
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détaillé en partie 5 du présent rapport)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... FLASHLAB
Adresse : 12 rue Louis Neel 59260 LEZENNES
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-6979 et 8936621140014

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage*

Descriptif des travaux :

remplacement des menuiseries r+1

Descriptif des pièces visitées

1er étage - BUREAU 110,
1er étage - BUREAU 109,
1er étage - BUREAU 107,
1er étage - BUREAU 106,
1er étage - BUREAU 105,
1er étage - BUREAU 108

Localisation	Description
1er étage - BUREAU 110	Fenêtre C : Bois et Peinture
1er étage - BUREAU 109	Fenêtre C : Bois et Peinture
1er étage - BUREAU 107	Fenêtre C : Bois et Peinture
1er étage - BUREAU 106	Fenêtre C : Bois et Peinture
1er étage - BUREAU 105	Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Fenêtre 3 d : Bois et Peinture
1er étage - BUREAU 108	Fenêtre 1 c : Bois et Peinture Fenêtre 2 c : Bois et Peinture

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 28/05/2026
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 17/04/2026
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : M. Payart

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Conclusion détaillé du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

ZPSO-001 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 110	1	Identifiant :ZPSO-001 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Zone : Mur C Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 110	Ech.001	
ZPSO-002 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 110	1	Identifiant :ZPSO-002 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 110	Ech.002	
ZPSO-003 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 110	1	Identifiant :ZPSO-003 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 110	Ech.003	

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

ZPSO-004 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 109	1	Identifiant :ZPSO-004 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 109	Ech.004	
BUREAU 108	2	Identifiant :ZPSO-004 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 108	Ech.019	

ZPSO-005 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 109	1	Identifiant :ZPSO-005 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 109	Ech.005	
BUREAU 108	2	Identifiant :ZPSO-005 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 108	Ech.020	

ZPSO-006 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 109	1	Identifiant :ZPSO-006 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 109	Ech.006	
BUREAU 108	2	Identifiant :ZPSO-006 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 108	Ech.021	

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

ZPSO-007 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 107	1	Identifiant :ZPSO-007 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 107	Ech.007	

ZPSO-008 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 107	1	Identifiant :ZPSO-008 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 107	Ech.008	

ZPSO-009 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 107	1	Identifiant :ZPSO-009 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 107	Ech.009	

ZPSO-010 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 106	1	Identifiant :ZPSO-010 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 106	Ech.010	

ZPSO-011 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 106	1	Identifiant :ZPSO-011 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 106	Ech.011	

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

ZPSO-012 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 106	1	Identifiant :ZPSO-012 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 106	Ech.012	

ZPSO-013 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 105	1	Identifiant :ZPSO-013 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 105	Ech.013	

ZPSO-014 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 105	1	Identifiant :ZPSO-014 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 105	Ech.014	

ZPSO-015 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 105	1	Identifiant :ZPSO-015 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 105	Ech.015	

ZPSO-016 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 105	1	Identifiant :ZPSO-016 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 105	Ech.016	

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

ZPSO-017 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 105	1	Identifiant :ZPSO-017 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 105	Ech.017	

ZPSO-018 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 105	1	Identifiant :ZPSO-018 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 105	Ech.018	

ZPSO-019 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 108	1	Identifiant :ZPSO-019 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 108	Ech.022	

ZPSO-020 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 108	1	Identifiant :ZPSO-020 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 108	Ech.023	

ZPSO-021 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
BUREAU 108	1	Identifiant :ZPSO-021 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - BUREAU 108	Ech.024	

3 - Parois verticales intérieures

Sans objet

4 - Plafonds et faux plafonds

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

Sans objet

5 - Planchers et planchers techniques

Sans objet

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

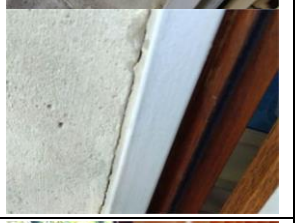
Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

Sans objet

5.2 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO-001	Localisation : 1er étage - BUREAU 110 Echantillons : Ech.001 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	Localisation : 1er étage - BUREAU 110 Echantillons : Ech.002 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Localisation : 1er étage - BUREAU 110 Echantillons : Ech.003 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-004	Localisation : 1er étage - BUREAU 109; 1er étage - BUREAU 108 Echantillons : Ech.004; Ech.019 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
			
ZPSO-005	Localisation : 1er étage - BUREAU 109; 1er étage - BUREAU 108 Echantillons : Ech.005; Ech.020 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 
ZPSO-006	Localisation : 1er étage - BUREAU 109; 1er étage - BUREAU 108 Echantillons : Ech.006; Ech.021 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 
ZPSO-007	Localisation : 1er étage - BUREAU 107 Echantillons : Ech.007 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-008	Localisation : 1er étage - BUREAU 107 Echantillons : Ech.008 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO-009	Localisation : 1er étage - BUREAU 107 Echantillons : Ech.009 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-010	Localisation : 1er étage - BUREAU 106 Echantillons : Ech.010 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-011	Localisation : 1er étage - BUREAU 106 Echantillons : Ech.011 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-012	Localisation : 1er étage - BUREAU 106 Echantillons : Ech.012 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-013	Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Echantillons : Ech.013 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-014	Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Echantillons : Ech.014 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-015	Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Echantillons : Ech.015 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO-016	Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Echantillons : Ech.016 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-017	Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Echantillons : Ech.017 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-018	Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Echantillons : Ech.018 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-019	Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Echantillons : Ech.022 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-020	Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Echantillons : Ech.023 Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-021	Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Echantillons : Ech.024 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

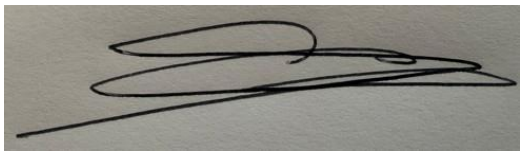
ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE***

Fait à **MONTROUGE**, le **28/05/2026**

Par : Hicham SOUAIKEUR



Cachet de l'entreprise

SOCOBAT Expertises
17 chemin du Charroi
69300 CALUIRE
Tél. 04 78 28 95 49
Fax 04 78 28 72 01
SIREN 453 079 766

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° RAT-RAPT-Palais de Justice de Soissons (menuiseries R+1)

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

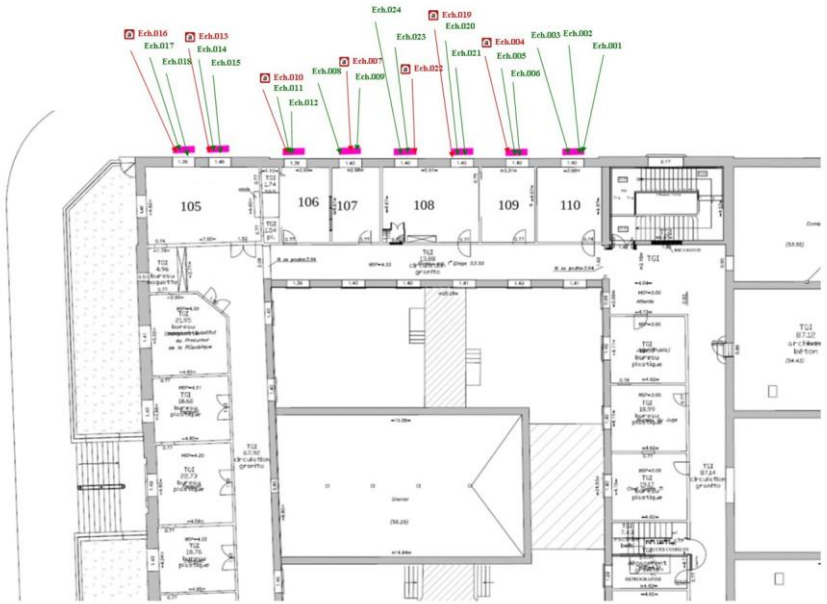
7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 Schéma de repérage

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104





Localisation des prélèvements ou des matériaux amiantés

N° dossier : RAT-RAPT-Palais de Justice de Soissons (menuiseries R+1)

1/1

Bâtiment – Niveau : SOISSON 2

Adresse de l'immeuble *Palais de Justice de Soissons- Rue Saint-Martin, 02200 SOISSONS (France)*

Légende :

Prélèvement rouge : avec amiante
Prélèvement vert : sans amiante

Zone en rouge : matériaux amiantés
Zone orange : matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES - Agence PARIS | 54 Rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE
Tél. : - APE : 7112B
RCS/SIRET : 45307976600128 - N°TVA : FR38453079766 - Capital : 100 000 €
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° 5411202104

Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : 1er étage - BUREAU 110 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA002 Localisation : 1er étage - BUREAU 110 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Photo n° PhA003 Localisation : 1er étage - BUREAU 110 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Photo n° PhA004 Localisation : 1er étage - BUREAU 109 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA005 Localisation : 1er étage - BUREAU 109 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)

	Photo n° PhA006 Localisation : 1er étage - BUREAU 109 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Photo n° PhA007 Localisation : 1er étage - BUREAU 107 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA008 Localisation : 1er étage - BUREAU 107 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA009 Localisation : 1er étage - BUREAU 107 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Photo n° PhA010 Localisation : 1er étage - BUREAU 106 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)

	Photo n° PhA011 Localisation : 1er étage - BUREAU 106 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA012 Localisation : 1er étage - BUREAU 106 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Photo n° PhA013 Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA014 Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA015 Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure

	Photo n° PhA016 Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA017 Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA018 Localisation : 1er étage - BUREAU 105 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Photo n° PhA019 Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA020 Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)

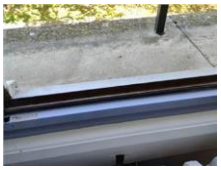
	Photo n° PhA021 Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Photo n° PhA022 Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA023 Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Photo n° PhA024 Localisation : 1er étage - BUREAU 108 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-001-Ech.001	1er étage - BUREAU 110	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-002-Ech.002	1er étage - BUREAU 110	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-003-Ech.003	1er étage - BUREAU 110	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-004-Ech.004	1er étage - BUREAU 109	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-005-Ech.005	1er étage - BUREAU 109	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-006-Ech.006	1er étage - BUREAU 109	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-007-Ech.007	1er étage - BUREAU 107	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-008-Ech.008	1er étage - BUREAU 107	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-009-Ech.009	1er étage - BUREAU 107	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-010-Ech.010	1er étage - BUREAU 106	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-011-Ech.011	1er étage - BUREAU 106	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-012-Ech.012	1er étage - BUREAU 106	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-013-Ech.013	1er étage - BUREAU 105	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-014-Ech.014	1er étage - BUREAU 105	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-015-Ech.015	1er étage - BUREAU 105	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-016-Ech.016	1er étage - BUREAU 105	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-017-Ech.017	1er étage - BUREAU 105	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-018-Ech.018	1er étage - BUREAU 105	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-004-Ech.019	1er étage - BUREAU 108	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-005-Ech.020	1er étage - BUREAU 108	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-006-Ech.021	1er étage - BUREAU 108	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-019-Ech.022	1er étage - BUREAU 108	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-020-Ech.023	1er étage - BUREAU 108	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-021-Ech.024	1er étage - BUREAU 108	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Copie des rapports d'essais :

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

A.R.C
Monsieur Hicham SOUAIKEUR
13 Rue Barthelot
59000 LILLE

Notre référence : AR-26-HB-035865-01

Numéro de dossier : 26N019537
Référence de dossier : RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 26N019537-001 - Référence *Ech.001 1er etage - BUREAU 110 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-002 - Référence *Ech.002 1er etage - BUREAU 110 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-003 - Référence *Ech.003 1er etage - BUREAU 110 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-004 - Référence *Ech.004 1er etage - BUREAU 109 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-005 - Référence *Ech.005 1er etage - BUREAU 109 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

- N° 26N019537-006 - Référence *Ech.006 lérptage - BUREAU 109 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-007 - Référence *Ech.007 1er etage - BUREAU 107 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-008 - Référence *Ech.008 1er etage - BUREAU 107 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-009 - Référence *Ech.009 1er etage - BUREAU 107 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-010 - Référence *Ech.010 1er etage - BUREAU 106 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-011 - Référence *Ech.011 1er etage - BUREAU 106 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-012 - Référence *Ech.012 1er etage - BUREAU 106 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-013 - Référence *Ech.013 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

- N° 26N019537-014 - Référence *Ech.014 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-015 - Référence *Ech.015 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-016 - Référence *Ech.016 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic dé vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-017 - Référence *Ech.017 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-018 - Référence *Ech.018 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-019 - Référence *Ech.019 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-020 - Référence *Ech,020 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-021 - Référence *Ech.021 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

- N° 26N019537-022 - Référence *Ech.022 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-023 - Référence *Ech.023 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N019537-024 - Référence *Ech.024 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT NORD SAS
Réception résultat
EUROFINS ABN
557 chemin de Noyelles
Parc du Pommier
62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page1/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	26N019537-001 - Ech.001 1er etage - BUREAU 110 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page2/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002 (1)	26N019537-002 - Ech.002 1er etage - BUREAU 110 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d''etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d''etancheite entre menuiserie et structure	Matériau (gris)	**MET** / QVA5	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	26N019537-003 - Ech.003 1er etage - BUREAU 110 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d''etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d''etancheite entre menuiserie et structure	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (gris)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page3/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004 (1) (2)	26N019537-004 - Ech.004 1er etage - BUREAU 109 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau (gris)	**MET** / V5VW	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
005	26N019537-005 - Ech.005 1er etage - BUREAU 109 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page4/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	26N019537-006 - Ech.006 lêrptage - BUREAU 109 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d"etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d'etancheite entre menuiserie et structure	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007 (3) (4)	26N019537-007 - Ech.007 1er etage - BUREAU 107 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau souple de type mastic (marron)	**MET** / V5VW	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 | Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 | Page5/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 | Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 | Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	26N019537-008 - Ech.008 1er etage - BUREAU 107 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Comméntaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	26N019537-009 - Ech.009 1er etage - BUREAU 107 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d''etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d''etancheite entre menuiserie et structure	Matériau souple de type joint (transparent)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page6/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010	26N019537-010 - Ech.010 1er etage - BUREAU 106 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple de type mastic (marron)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
011	26N019537-011 - Ech.011 1er etage - BUREAU 106 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau de type peinture (gris) en traces ; matériau souple de type joint (noir)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page7/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012	26N019537-012 - Ech.012 1er etage - BUREAU 106 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d'etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d''etancheite entre menuiserie et structure	Matériau souple de type joint (transparent)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	26N019537-013 - Ech.013 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau (noir) ; matériau souple de type mastic (marron)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page8/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014	26N019537-014 - Ech.014 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	26N019537-015 - Ech.015 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d''etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d''etancheite entre menuiserie et structure	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (gris)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page9/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016 (3)	26N019537-016 - Ech.016 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic dé vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau (noir) ; matériau souple de type mastic (marron)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
017	26N019537-017 - Ech.017 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page10/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
018	26N019537-018 - Ech.018 1er etage - BUREAU 105 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d''etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d''etancheite entre menuiserie et structure	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019 (3)	26N019537-019 - Ech.019 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau souple de type mastic (marron)	**MET** / ZD2P	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 | Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 | Page11/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 | Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 | Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
020	26N019537-020 - Ech,020 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple de type joint (noir)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	26N019537-021 - Ech.021 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d''etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d''etancheite entre menuiserie et structure	Matériau souple de type joint (transparent)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page12/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
022 (3)	26N019537-022 - Ech.022 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple de type mastic (marron) ; matériau (noir)	**MET** / GPRA	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
023	26N019537-023 - Ech.023 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple de type joint (noir)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 — Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 — Page13/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 — Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 — Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
024	26N019537-024 - Ech.024 1er etage - BUREAU 108 2 - Parois verticales extérieures et Façades -Menuiseries extérieures Joint d''etancheite entre menuiserie et structure Commentaires prélèvement: Detail Couches a analyser: Joint d''etancheite entre menuiserie et structure	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple de type joint (transparent)	**MET** / BVF9	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

(1) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.
(2) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
(3) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer cette teneur.
(4) Echantillon mouillé.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET: Détermination des Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-030167-01 | Date d'émission de rapport : 11/05/2026 14:24 | Page14/14
Référence laboratoire N° : 26RI029877 | Référence de suivi du dossier N° : 26N019537
Reçu au laboratoire le : 05/05/2026 | Date de réception :04/05/2026
Date d'analyse : 08/05/2026
Référence dossier Client:26N019537 - RAT - RPT - Palais de Justice de Soissons -

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur https://pca.gov.pl/.
NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Validé et approuvé par :



Olivia Pietras
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 14 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
 En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que

possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance
▸ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE FR

AGENT
M BEGUINOT HERVE
ROND POINT DU PEROLLIER
29 CHEMIN DE VILLENEUVE
69130 ECULLY
Tél : 0437502880
Email : AGENCE.BEGUINOT@AXA.FR
Portefeuille : 0069111144

Vos références :
Contrat n° 5411202104
Client n° 1403569804

AXA France IARD, atteste que :

SAS ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE

Est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 5411202104** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

Activité n° 1 : Diagnostics règlementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
 - L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.
 - Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique
 - L'information sur la présence d'un risque de mérule
 - Diagnostic Audit Energétique dans les maisons individuelles **à l'exclusion de toute une mission de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance à maitrise d'ouvrage et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas**

1D0626020250625

contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.

Activité n° 2 :

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre règlementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- Evaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant-vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic PEMD
- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients.
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis - Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
- Analyse d 'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les mâchefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition **A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.**

Il est précisé que l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, **les missions de maîtrise d'œuvre construction restant exclues de la garantie du contrat.**
- Elaboration d'un Projet de PPT (Plan Pluriannuel de Travaux) **à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.**

A L'EXCLUSION :

- **DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE**
- **DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE.**

Activité n° 3 :

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

A l'exclusion, pour l'ensemble de toutes les activités, de :
- Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,
- Toute immixtion en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les Articles 1792 à 1792-6 du Code Civil, des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction de de l'Habitat, des missions relevant de bureau d'études,
- Toutes activités relevant de l'exercice d'une profession règlementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industrielles.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2025** au **01/07/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ECULLY le 25 juin 2025
Pour la société :

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Hicham SOUAIKEUR

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	07/04/2022	06/04/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/04/2022	03/04/2029
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	07/04/2022	06/04/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/04/2022	03/04/2029
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/04/2022	03/04/2029
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	08/06/2022	07/06/2029

Date :08/06/2022

Numéro de certificat : 13151983

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

ANNEXE

Quantification des matériaux amiantés :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Quantités estimées (U, ml, m2, Kg)
1er étage - BUREAU 109	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.004 Description: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	1U
1er étage - BUREAU 108	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.019 Description: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	1U
1er étage - BUREAU 107	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.007 Description: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	1U
1er étage - BUREAU 106	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.010 Description: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	1U
1er étage - BUREAU 105	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.013 Description: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	1U
	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.016 Description: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	1U
1er étage - BUREAU 108	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.022 Description: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	1U